

Procédure et calendrier pour les candidatures au contrat doctoral 2016

Peuvent postuler au contrat doctoral les candidat.e.s :

- Détenteur.trice.s d'un M2 recherche ou d'un diplôme français ou étranger équivalent sanctionnant une formation à la recherche. [Les étudiant.e.s qui n'ont pas obtenu un M2 recherche (ou un parcours recherche au sein d'un M2 indifférencié) devront en sus des pièces indiquées ci-dessous inclure une copie de leur mémoire de Master 2 ainsi qu'une lettre du responsable du M2 justifiant la formation recherche reçue par le candidat.]
- Qui ne sont pas ou n'ont pas été inscrit.e.s en thèse (la première année du contrat doctoral doit être la première année de leur inscription en thèse)
- Qui disposent de l'accord d'un.e directeur.trice de thèse
- Qui ont été retenus et classés par le laboratoire au sein duquel ils/elles effectueront leur recherche.

Les dossiers doivent parvenir au laboratoire le **Vendredi 3 juin 2016, avant 16h**, dernier délai

Les dossiers se composent:

- de la fiche de renseignements (format électronique) que l'on peut se procurer au secrétariat du laboratoire (les fiches renseignées de manière manuscrite seront rejetées)
- d'un CV développé (maximum 2 pages)
- Une présentation du sujet de thèse (5 pages maximum) validée par le.la directeur.trice de thèse. La validation doit apparaître avec la mention « validé », suivi du nom et de l'adresse e-mail (ainsi que d'un numéro de téléphone) du.de la directeur .trice.
- Le dossier d'inscription en thèse revêtu des signatures et accompagné des documents demandés (ce point pourra être revu en fonction de la disponibilité de la plateforme d'inscription en ligne en construction)
- d'un projet professionnel

Les dossiers doivent être envoyés, sous format électronique, à l'adresse suivante : recherche.dsps@univ-paris13.fr et déposés, en version papier, à Mme Caron au centre de documentation.

Les candidats devront soutenir leur mémoire de master avant le 22 juin 2016 et faire parvenir leurs résultats (notes et moyennes), au laboratoire au plus tard le **23 juin 2015 avant midi**, afin qu'ils soient transmis à l'école doctorale.